

<u>CHRV</u>	
<b><u>DESCRIPTION DE FONCTION</u></b>	Sect. Contr. :
	Année : 2019
	N° Fonction :
	Version :

## **TITRE DE LA FONCTION**

### **MEDECIN GERIATRE**

#### **1. La fonction de médecin gériatre**

Sous la responsabilité de son chef de service et du Directeur médical, le médecin gériatre est responsable des patients hospitalisés dans une des unités de gériatrie, assure des fonctions en liaison interne, en consultation et en hôpital de jour gériatrique.

#### **2. Le contenu de la fonction**

Le médecin gériatre est responsable de son unité d'hospitalisation. Il travaille en collaboration avec d'autres médecins, généralistes ou d'autres spécialités. Il est également en charge de l'accompagnement d'un candidat spécialiste en formation.

#### **Les missions de la fonction :**

- Prise en charge des patients hospitalisés. Soins aux patients, tenue des dossiers, informations aux familles...
- Participation active aux réunions pluridisciplinaires hebdomadaires.
- Participation à la liaison interne gériatrique selon les disponibilités.
- Réalisation de consultation au minimum une demi-journée par semaine.
  
- Gardes aux urgences selon le ROI du pool.

#### **3. Les modalités d'exercice**

a) **Statut d'indépendant**

b) **Horaire** : 8 demi-journées par semaine - 46 semaines par an

#### **4. Les conditions d'accès**

- Etre titulaire du diplôme de docteur en médecine, spécialiste en gériatrie